



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 3 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Dans le prolongement de ma lettre du 9 juin 2009, j'ai l'honneur, par la présente, d'informer le Conseil de sécurité des conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections qui a été envoyée en République du Burundi suite à la demande d'assistance électorale formulée par le Président Pierre Nkurunziza pour les élections qui doivent avoir lieu en 2010.

À l'issue de consultations avec un grand nombre de parties prenantes nationales et internationales, la mission d'évaluation a conclu que les conditions existantes étaient globalement propices à la tenue d'élections crédibles. L'un des principaux signes est que les membres de la Commission électorale indépendante ont la confiance du Gouvernement et des dirigeants de tous les partis politiques et de la société civile, et qu'ils sont perçus par tous comme étant impartiaux et indépendants.

Néanmoins, les besoins opérationnels de la Commission électorale indépendante ont amené la mission d'évaluation à recommander la mise en place, par l'Organisation des Nations Unies, d'un programme d'appui aux élections dans le cadre duquel elle pourrait faire appel à des experts pour la planification et la conduite de diverses opérations électorales. Ce programme sera administré par le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Burundi en étroite coordination avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et financé au moyen d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Compte tenu des besoins logistiques de la Commission électorale indépendante, des délais serrés fixés pour la tenue des élections et de l'ampleur des tâches à accomplir, la mission d'évaluation a également recommandé que le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi se prépare à fournir, s'il y a lieu, un appui logistique spécifique à la Commission dans des phases cruciales du processus électoral, par exemple pour le transport du matériel de vote dans les régions les plus reculées. Elle a donc préconisé de renforcer les moyens de transport mis à la disposition du Bureau, y compris la dotation en aéronefs, pour que la mission puisse assurer cet appui.

Aux fins de l'accomplissement de la tâche que le Conseil de sécurité lui a confiée par la résolution 1858 (2008) et qui consiste à faciliter et à promouvoir le dialogue entre les parties prenantes, nationales et internationales, en particulier dans le contexte des prochaines élections, mon Représentant exécutif a mis en place deux mécanismes pour coordonner l'appui stratégique, technique et financier fourni par les partenaires internationaux à la Commission électorale indépendante.



J'appuie les initiatives que mon Représentant exécutif a déjà prises sur le terrain et les recommandations de la mission d'évaluation des besoins et suis convaincu que la fourniture, en temps voulu, de l'assistance technique et logistique requise à la Commission électorale indépendante pourrait contribuer pour beaucoup à la qualité des élections de 2010.

Le Secrétaire général  
(*Signé*) **Ban Ki-moon**

---